



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

avocats

Question écrite n° 118956

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'accès au droit et l'aide juridictionnelle. Entre 2000 et 2005, le nombre d'admission à l'aide juridictionnelle a augmenté de près de 27 % ; parallèlement, le budget qui y est consacré par l'État a augmenté de 60 %. Une réforme profonde du dispositif d'aide juridictionnelle paraît toutefois souhaitable pour pérenniser l'égal accès de tous au droit et à la justice. Aussi il lui serait agréable de connaître la position du ministre sur cette question.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, remercie l'honorable parlementaire de l'intérêt qu'il porte à l'évolution du dispositif de l'aide juridictionnelle. Dans un souci de modernisation de ce dispositif, le garde des sceaux lui indique avoir organisé des assises de l'accès au droit et de l'aide juridictionnelle le 30 janvier dernier. Ces assises ont été l'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés sur l'avenir de l'aide juridique, qu'il s'agisse des niveaux de rétribution de la profession d'avocat, des conditions d'admission à l'aide juridictionnelle, des garanties requises pour une défense de qualité, ou encore du développement d'autres mécanismes d'accès au droit et à la justice telle l'assurance de protection juridique. Ainsi cette journée a permis d'identifier les améliorations qui pourraient être apportées au dispositif français de l'aide juridique, et de formuler des propositions de réforme. Le garde des sceaux l'informe que certaines de ces propositions sont actuellement étudiées par ses services et pourront être reprises dans un texte de nature réglementaire. En outre, il lui rappelle que la loi n° 2007-210 du 19 février 2007 portant réforme de l'assurance de protection juridique précise désormais l'articulation entre le dispositif de l'aide juridictionnelle et celui de l'assurance de protection juridique. Il lui indique qu'un projet de décret d'application en cours d'élaboration permettra de parachever cette réforme afin que l'accès des citoyens à la justice soit facilité.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118956

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1712

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3983